
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

SÉANCE DU 17 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi dix-sept juillet à 20 heures 00, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Conseillers en exercice : 27	Présents : 22	Votants : 26
-------------------------------------	----------------------	---------------------

Présent.es :

Pascal ROSELIER *Maire*, Marie-Christine TALMONT, Didier LE GAILLARD, Marie-Pierre PICAUT, Franck LORIC, Aurélia MINNEBOIS, Philippe JEGADO *les adjoints*, Jean-Pierre RIQUELME, Nathalie PICAUD, Mikaël MARZIN, Stéphanie LE TOQUIN, Marie-Paule LE CLAINCHE, David L'HINGUERAT, Anne-Marie CADIO, Ghislain CANTE, Karine LE NET, Sandrine LE GAL, Virginie LE CORNEC, Yoann LE FICHER, Yoann HEMON, Patrice LE BLAY, Sylvain GAUTIER, Valentine MARTIN.

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Véronique LAMOUR à Marie-Christine TALMONT
Morgane LE TOHIC à Franck LORIC
Tristan CAMPS à Nathalie PICAUD
Simon le METAYER à Patrice LE BLAY

Absent.es excusé.es sans donner pouvoir :

Yoann LE FICHER

Secrétaire de séance : Marie-Christine TALMONT

Date de convocation du Conseil municipal : 9 juillet 2026

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Création d'un emploi d'Éducateur Territorial des Activités P
(ETAPS)**

Délibération n°2026_60

Nom. Actes (4.1)

Envoyé en préfecture le 20/07/2026

Reçu en préfecture le 20/07/2026

Publié le

ID : 056-215601402-20260717-DEL_60_ETAPS-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Ceci étant exposé,

Madame Marie-Christine TALMONT, Adjointe déléguée aux finances et aux ressources humaines, présente le rapport suivant :

Afin d'assurer la continuité des missions du pôle Éducation, Enfance, Jeunesse et Sports, la commune a procédé au recrutement, par voie de mutation, d'un agent relevant du cadre d'emplois des Éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS), en remplacement du précédent responsable ayant quitté la collectivité dans le cadre d'une mutation.

L'emploi correspondant n'existant pas au tableau des effectifs, il convient de procéder à la création d'un emploi d'Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives principal de 1^{re} classe, afin de permettre la nomination de l'agent recruté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- **DE CRÉER**, à compter du 1er août 2026, un emploi permanent d'Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives principal de 1^{re} classe, à temps complet ;
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité par un vote à main levée,

*Fait et délibéré à Moréac,
Le 17 juillet 2026*

*Le/La secrétaire de séance,
Marie-Christine TALMONT*



*Le Maire,
Pascal ROSELIER*

